

EPE - ALGERIE TELECOM - SPA
Direction Opérationnelle de Tipasa
Cité administrative Tipasa
NIF- 000216299033049

Avis de Consultation Nationale
N°10/AT/DO Tipasa/2019 (RELANCE Suite infructuosité)

Suite à l'infructuosité de l'avis de consultation N°07/AT/DO TIPAZA, parue dans le site Web AT.dz en date du 20 Mai 2019.

La Direction Opérationnelle de Tipaza relance une consultation N°10/2019/AT/D Tipasa et ce pour la réalisation des travaux de canalisations urbaines pour les lots suivants :

LO TN°01 : Travaux de canalisation urbaine **SEAAL SIDI YAHIA - CHERCHELL**

LO N° 02 : Travaux d'assainissement de canalisation urbaine **DOUAOUDA Ville**

LO N° 03 : Travaux de canalisation urbaine **SEAAL CHAIG-KOLEA**

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :

La présente consultation s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales soumissionnant seules ou dans le cadre de groupements momentanés d'entreprises, qualifiées dans le domaine des travaux de génie civil et canalisation, travaux publics, bâtiment et hydrauliques de droit algérien, ayant des capacités techniques et financières pour la réalisation du projet selon les paliers suivants:

Palier 01 : Pour les lots dont la distance est supérieure à 600 mètres linéaires (artère)

Seuls les soumissionnaires possédant un certificat de qualification et classification de 01 et plus sont appelés à soumissionner pour ces lots.

Palier 02 : Pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 600 mètres linéaires (artère)

Aucune qualification n'est exigée pour ces lots.

*Les représentants des sociétés intéressés peuvent se présenter pour retirer le cahier des charges, **accompagnés du cachet de l'entreprise** l'adresse ci-après:*

Direction Opérationnelle de Tipasa
Sous-direction fonction Support - Département Achat et Logistique -
Service Achat
Cite administrative au1 Tipasa

*Contre le versement auprès de la banque **BNA**, d'un montant de **Deux mille Dinars (2000 DA)**, non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie au compte bancaire : **N°00 100 438 0300 000 133/58**.*

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées :

1- **D'un dossier administratif** : Inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Dossier Administratif** ».

D'une offre technique : Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « **Offre technique** ».

D'une offre financière : *Insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Offre financière ».*

Les Deux offres, technique et financière et le dossier administratif, accompagnés des pièces réglementaires citées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme ne portant que la mention suivante :

Avis de Consultation Nationale
N°10/AT/DO TIPASA/2019
Travaux de Canalisations Urbaines
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée accordée pour la préparation des offres est de quinze (15 jours) à partir de la première date de parution du présent avis dans le site web d'Algérie Télécom.

La date et heure limite de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de 08h00 à 14h00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis des offres techniques et financières, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date limite du dépôt des plis à 14h00 à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de Cent quatre-vingt(180) jours à compter de la date limite de dépôt des plis.